



Ccd prime de précarité quel sont mes droits ?

Par **M38000**, le **11/10/2010** à **13:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste en CCD. C'est le 3ème contrat que je signe auprès de mon entreprise.

Un 1er contrat : remplacement congès payés de 2 assistantes pendant l'été + un avenant.

Un 2nd contrat : remplacement arrêt maladie

Un 3ème contrat : remplacement congès maternité (qui sera sans doute renouvelé en parental)

Ma question est : pourquoi je n'ai pas touché d'indemnités de précarité ? Les CP ne sont pas vraiment un problème car je compte les prendre pendant l'année.

Ensuite, je me pose la question suivante : Si on me propose un CDI, je n'aurai pas droit à ma prime finale. (On m'a dit que je toucherai tout à la fin de mon dernier CDD).

Je ne comprend pas vraiment le système car on me dit que je ne suis pas en situation de précarité vu que j'ai un emploi (en CDD!!). Par ailleurs, j'ai déjà perçu des indemnités dans d'autres emplois et mon CDD était pourtant renouvelé de la même façon.

Merci de m'éclaircir sur ce sujet car je ne sais pas trop sur quels pieds danser et quelle procédure je dois suivre dans ce cas là ?